

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JAVALET	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Nicolas GUILLAUME	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC	X	X
<b>Pouvoirs</b> : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo) ; Mme Evelyne MASSICOT a donné pouvoir à M. Patrick SIMON (Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom)		
<b>Nb de délégués en exercice</b> : 38	<b>32</b>	
<b>Nb de délégués titulaires présents</b> : 22	<b>19</b>	
<b>Nb de délégués suppléants présents</b> : 0		
<b>Nb de pouvoirs</b> : 6	<b>5</b>	
<b>Nb de votants</b> : 28	<b>24</b>	

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2023-62 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1,  
 Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison de la mobilité interne d'un agent.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
le Comité syndical autorise le Président à créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h/35h) pour effectuer les missions de conducteur d'engins.**

Les dépenses de ce poste sont prévues à l'article 012 du BP 2023.

Ainsi délibéré en séance,  
Le 8 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **15 DEC. 2023**

Mis en ligne le : **15 DEC. 2023**